

des membres de l'Assemblée législative de l'Ontario seront inflationnistes? Si oui, peut-il assurer à la Chambre que la Commission des prix et des revenus les examinera?

M. l'Orateur: Le député a signalé un point qui sera pris en considération.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

PROVENANCE DES RAPPORTS REÇUS PAR
LA GENDARMERIE ROYALE

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de la Justice pourrait-il dire si les rapports qui lui sont parvenus de la Gendarmerie royale, relativement aux activités de la Compagnie des jeunes Canadiens, émanaient seulement du Québec ou de différentes autres provinces du Canada?

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je crains que l'enthousiasme qui a accueilli la dernière question ne m'ait empêché d'entendre le député.

[Français]

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable ministre de la Justice si les rapports qu'il a reçus de la Gendarmerie royale du Canada proviennent seulement de la province de Québec ou de différentes autres provinces du pays?

M. l'Orateur: Je signalerai à l'honorable député que pendant que l'honorable ministre semble chercher à saisir le sens de cette question, je pourrais reconnaître l'honorable député de Winnipeg-Nord, quitte à revenir à l'honorable député dans un moment.

[Plus tard]

Après les quelques moments de réflexion qui lui ont été accordés, l'honorable ministre de la Justice voudra peut-être répondre à la question du député de Joliette.

[Traduction]

L'hon. M. Turner: Je présente mes excuses au député, mais je n'avais pas entendu sa question. Les documents dont je parlais ont été remis à la GRC par la police de Montréal et ils portaient sur les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens au Québec. Il faudrait que je consulte mon collègue le solliciteur général pour pouvoir dire si la police possède aussi des renseignements sur l'activité de cette organisation dans d'autres provinces.

LES COALITIONS

LA HAUSSE DU NICKEL

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que deux grands producteurs canadiens de nickel ont majoré de presque 25 p. 100 le prix de leur produit, le même jour, le ministre prierait-il la section de son ministère qui s'occupe de la lutte contre les coalitions d'enquête pour voir si ces deux compagnies se sont rendues coupables de collusion illégale?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que la réponse à cette question est celle que j'ai donnée tantôt. Le directeur des recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions surveille certaines hausses de prix, et s'il existe une possibilité d'infraction à la loi, il est de son devoir d'engager des poursuites.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire pour le ministre de la Consommation et des Corporations, monsieur l'Orateur. Je voudrais savoir s'il a invité les producteurs de nickel à réviser leurs prix pour le Canada, puisque les ventes aux clients canadiens ne comptent que pour 4 p. 100 de leur production, et que le gouvernement n'a apparemment pas discuté la question avec les sociétés, le ministre demanderait-il que celles-ci révisent leurs prix pour le Canada?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, il y a un instant, le chef de l'opposition semblait s'opposer à ce que j'adresse ce genre de demande aux sociétés pétrolières, aussi j'hésite beaucoup à m'engager dans cette voie.

[Français]

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Étant donné que la hausse du prix du nickel et des salaires dans la région de Sudbury incite beaucoup de compagnies et de commerçants à augmenter également leurs prix, le ministre pourrait-il dire si son ministère ne pourrait pas exercer certaines pressions pour empêcher cette hausse des prix au consommateur.

[Traduction]

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, si le député a lu le compte rendu des séances de mercredi et de jeudi, il n'est pas sans savoir